

DOCUMENT À
CONSERVER



Prévenir pour mieux réagir

Le mot du Maire

S'organiser pour prévenir les risques

L'histoire de notre commune est parsemée d'aléas plus ou moins importants dont notamment les tempêtes **LOTHAR** de 1999 ou encore **XYNTHIA** en 2010.

Les changements climatiques auxquels nous sommes confrontés tendent à rendre les éléments plus récurrents.

Afin de se protéger, il faut connaître les potentiels dangers. La prévention commence par l'information. Celle-ci doit favoriser, chez chacun d'entre nous, une culture de la sécurité civile.

Ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) a pour objet de répondre à cet impératif.

En amont de ce DICRIM, nous avons élaboré un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) qui a pour objectifs l'organisation et la coordination des secours en cas d'aléas sur le territoire communal.

Marie-Hélène DES ESGAULX
Maire de Gujan-Mestras



Sommaire

Qu'est-ce qu'un risque majeur ?	p 3
Qu'est-ce que le Plan Communal de Sauvegarde ?	p 3
Qu'est-ce que le SAIP ?	p 4 et 5
Les risques naturels :	
* Incendie et feu de forêt	p 6 et 7
* Inondation et submersion marine	p 8 et 9
* Tempête et vent violent	p 10
* Canicule et grand froid	p 11
Les risques technologiques :	
* Transport de matières dangereuses	p 12
* Risques industriels	p 13
Les bons réflexes	p 14
Les numéros utiles	p 15

Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Un événement potentiellement dangereux et imprévisible est un aléa. Il devient un risque majeur lorsqu'il s'agit d'un phénomène de grande ampleur, qui peut avoir des conséquences graves sur les personnes, les biens ou l'environnement.

Lorsque l'on parle d'un **“risque majeur”**, on distingue les risques naturels (liés à des phénomènes météorologiques ou géologiques) et les risques technologiques causés par une défaillance accidentelle liée à une activité humaine.

Il est caractérisé par sa faible fréquence et son énorme impact. Le risque majeur est considéré généralement comme une catastrophe.



Pourquoi un tel document ?

« Les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis dans certaines zones du territoire et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent »

Selon l'article L125-2 du Code de l'Environnement.

Qu'est-ce que le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ?

Face à ces risques, la Ville de Gujan-Mestras a mis en place un Plan Communal de Sauvegarde (PCS), qui recense précisément les phénomènes, les enjeux et surtout les moyens et l'organisation mis en œuvre au niveau communal pour répondre au mieux aux risques encourus sur le territoire.

Il a notamment pour objectif de définir les moyens d'alerte, d'information et de soutien des populations, mais également les capacités ou encore les modalités de coordination avec la Préfecture.

En cas d'aléa, un poste communal de commandement de crise sera ouvert par la commune pour coordonner les actions des services sur le terrain et répondre aux attentes et aux besoins des Gujanais.

Qu'est-ce que le Système d'Alerte et d'Information des Populations (SAIP) ?

Le SAIP (Système d'Alerte et d'Information des Populations) est un ensemble structuré d'outils permettant la diffusion d'un signal ou d'un message par les autorités.



Il existe plusieurs vecteurs d'alerte et d'information pour la population :

✦ Les panneaux lumineux :

Un message d'information sera diffusé en continu sur les panneaux numériques extérieurs.

✦ L'application Gujan & Moi en lien avec l'Espace Citoyens :

En cas d'accident majeur, un message pourra être envoyé via l'application



✦ Les réseaux numériques officiels :

Sur Internet, attention aux rumeurs ! Informez-vous grâce aux comptes officiels des autorités sur Facebook et sur le site officiel de la ville.



GujanMestrasOfficiel



www.ville-gujanmestras.fr

✦ L'alerte sur le terrain :

Le premier mercredi de chaque mois, à midi, la sirène se situant sur le toit de l'Hôtel de ville retentit pendant une minute et 41 secondes : c'est l'essai de fonctionnement du signal d'alerte.

Les équipes de la mairie ou de la Police Municipale (disposant de véhicules avec haut-parleurs) pourront diffuser les consignes à respecter dans les secteurs concernés.

Le déclenchement de cette diffusion est de la compétence du Maire et du Préfet de département. Elle a une double fonction :

Une fonction d'alerte : en l'entendant, la population doit immédiatement appliquer les mesures de sécurité, dans le cadre d'actions réflexes.

Ces consignes doivent l'amener à :

- ✦ Se mettre en sécurité (se protéger dans un bâtiment ou évacuer la zone de danger)
- ✦ Se tenir informée
- ✦ Éviter de téléphoner (sauf urgence médicale)
- ✦ Ne pas aller chercher ses enfants à l'école (vos enfants sont en sécurité à l'école et les enseignants connaissent les consignes à appliquer).

Une fonction d'information : en permettant de préciser les consignes de sécurité à suivre en urgence et en donnant les indications sur l'évolution de l'évènement.

Des élus référents seront présents pour vous informer et relayer les consignes des autorités.

L'hébergement en cas d'urgence

Si la situation l'impose, les services de la mairie, en lien avec les autorités, organiseront l'accueil des sinistrés dans un ou plusieurs centres d'hébergement d'urgence.

Certains établissements de la ville peuvent être mobilisés (les gymnases de Chante-Cigale et du Lycée des Métiers de la Mer, la Maison des Arts, la Maison des Associations...) tout comme des structures d'accueil dans les villes voisines si la situation le nécessite.

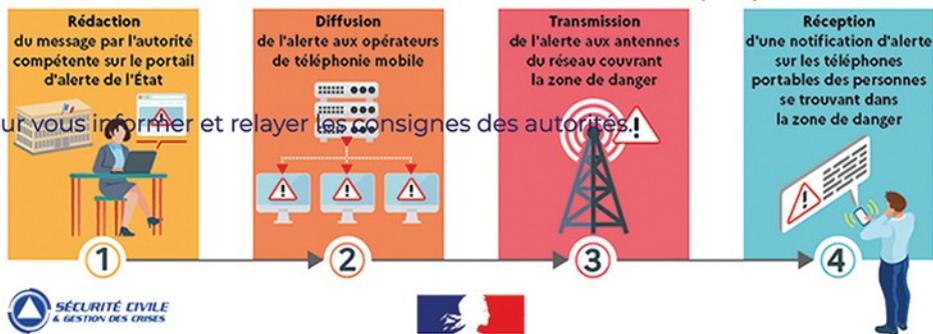
Si l'évacuation est ordonnée, il convient de quitter votre logement vers un lieu d'accueil (chez un proche, un hébergement d'urgence). Vous serez par ailleurs informés des dispositions à prendre afin de vous y rendre en évitant le danger.

Comment être informé en cas d'évacuation ?

La ville communiquera sur l'ouverture de centres d'hébergement d'urgence via son site internet et les réseaux sociaux. Vous serez aussi informés en temps réel par les agents municipaux et services de secours présents sur le terrain.

Alerter et protéger

Comment fonctionne le dispositif FR-alert



CONNAÎTRE LE SIGNAL D'ALERTE

Signal d'exercice			1 min 41	(Tous les 1 ^{er} mercredis du mois)
Signal d'alerte			1 min 41	Silence (5 sec.) 1 min 41 Silence (5 sec.) 1 min 41
Signal de fin d'alerte			30 secondes	

Vous avez un rôle à jouer ...

- Le **débroussaillage** est **obligatoire**, **avant le 15 juin** de chaque année, pour les occupants (propriétaires ou locataires) dont les parcelles sont situées à l'intérieur ou à moins de **200 m** des « zones exposées » qui comprennent les bois, forêts et plantations.

- La zone de débroussaillage s'étend :
En zone urbaine : à la totalité de la surface du terrain, bâtie ou non.

En zone péri-urbaine ou rurale : dans un rayon de **50 m minimum** autour des habitations ou installations diverses et de **10 m de part et d'autre des voies d'accès**.

Pour plus de renseignements
Contactez le **Service Urbanisme**
05 57 52 57 70

AVANT



- Débroussailliez autour de la maison et des voies d'accès.
- Repérez les chemins d'évacuation ou les abris.
- Prévoyez des moyens de lutte (points d'eau) et si vous avez une piscine, rendez-la accessible.
- N'accolez pas de réserves de combustibles à la maison.
- En promenade en forêt, ne fumez pas et n'allumez pas de barbecue.



PENDANT



• Si vous êtes chez vous :

- Ouvrez le portail pour faciliter l'accès aux pompiers.
- Arrosez le bâtiment tant que le feu n'est pas là, puis rentrez les tuyaux d'arrosage.
- Coupez le gaz et l'électricité, éloignez les bouteilles de gaz du bâtiment.
- Fermez les portes et les volets, et calfeutrez les aérations avec du linge humide.
- Habillez-vous avec des vêtements de coton épais couvrant toutes les parties du corps (avoir à portée de main des gants en cuir, une casquette, des lunettes enveloppantes, un foulard et des chaussures montantes). *Ne surtout pas utiliser des tissus synthétiques.*

• Si vous êtes dans la nature :

- Éloignez-vous du feu et de la fumée en protégeant vos voies respiratoires.

• Si vous êtes en voiture :

- N'en sortez pas, gagnez une zone dégagée et allumez vos phares pour être repérable.

INCENDIES DE FORÊT DANS LE SUD DE LA FRANCE: QUELLES CAUSES ?



95% des incendies sont d'origine humaine.

La foudre est la seule cause naturelle.

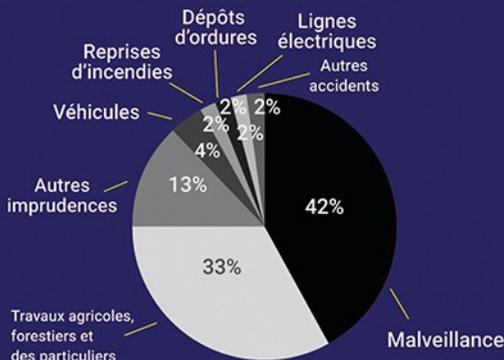
1 incendie sur 2 est dû à l'imprudence.



COMBATTRE LES IDÉES REÇUES

Les mises à feu volontaires ne sont pas majoritaires et les actes de pyromanie sont très rares.

Causes d'incendies d'origine humaine



APRÈS



- Eteignez les foyers résiduels et inspectez vos habitations (vérifiez sous les tuiles, dans les différents orifices d'aération...).
- Alertez les pompiers si vous constatez des anomalies (reprise du feu, structure du bâtiment endommagée...).
- Évaluez les dégâts et prenez des photos (pour les assurances).



Inondation et submersion marine



Qu'est-ce que c'est ?

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone avec des hauteurs d'eau variables provoquées par le débordement d'un cours d'eau ou le ruissellement. Elle survient principalement suite à des pluies importantes et durables.

Une submersion marine est une inondation temporaire et éventuellement épisodique de zone côtière, générée par la mer voisine, avec de l'eau salée ou saumâtre, lors d'évènements météorologiques ou océanographiques d'ampleur très inhabituelle.

Gujan-Mestras est exposée aux risques de submersion marine. Les exemples sont nombreux et se sont multipliés ces dernières années. Certains secteurs de la ville étant au niveau de la mer, les conséquences de tels débordements sont le plus souvent catastrophiques provoquant d'importants dégâts et pouvant nécessiter des opérations d'évacuation de population.

Vous avez un rôle à jouer :

Les propriétaires riverains de cours d'eau doivent assurer l'entretien régulier des berges, crastes et fossés.

Sans accord préalable de la Mairie, il est formellement interdit de creuser, re-calibrer ou remblayer un fossé car ils sont essentiels aux évacuations des eaux pluviales

Un totem (TRI-tem) a été installé à Gujan-Mestras au niveau de la capitainerie du port de La Hume. Avec son double écran LED, il offre un visuel du niveau de l'eau au port en temps réel, ainsi que celui attendu pour la prochaine marée haute.



Dans tous les cas
**RESPECTEZ LES
CONSIGNES DES
AUTORITÉS**



AVANT

- Fermez portes, fenêtres et aérations. Prévoyez des batardeaux pour faire barrage à l'eau et des parpaings pour surélever vos biens.
- Coupez le gaz et l'électricité.
- Placez les objets importants et précieux ou les produits toxiques à l'étage.
- Amarrez les équipements extérieurs.
- Mettez les animaux à l'abri.
- Sortez les véhicules des zones inondables.
- Prévoyez l'évacuation.
- Maintenez les issues à commande électrique ouvertes .

PACK DE SÉCURITÉ

- Radio à piles
- Lampe de poche
- Piles de rechange
- Matériel de confinement (ruban adhésif, serpillière ...)
- Nourriture (conserves, barres de céréales...)
- Bouteilles d'eau
- Médicaments indispensables
- Couvertures et vêtements de rechange
- Papiers personnels importants...

PENDANT



- Informez-vous de la montée des eaux (sites officiels WEB, radio France Bleu Gironde : 101,8 FM ...).
- **Montez à l'étage à pied (ne prenez pas l'ascenseur) ou gagnez les hauteurs.**
- N'évacuez qu'après en avoir reçu l'ordre.
- Evitez tout déplacement à pied ou en voiture. Ne vous promenez pas sur le littoral ou en zone submersible.
- Si vous êtes à l'extérieur, **ne vous engagez pas sur les voies inondées.**
- N'encombrez pas les lignes téléphoniques, sauf en cas d'urgence vitale.
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école ni à la crèche : les secours les prennent en charge en priorité.

APRÈS



- N'allez pas à pied ou en voiture dans les zones inondées.
- Aérez, désinfectez les pièces et chauffez dès que possible.
- Ne rétablissez l'électricité que sur une installation sèche.
- Prenez des photos (pour les assurances).



Tempête et vent violent

Perturbation atmosphérique courante dans notre région avec des orages diluviens, la tempête est un phénomène météorologique violent, caractérisé par des vents rapides (au-delà de 89 km/h en moyenne) et des précipitations intenses (pluie ou neige).

Comme on a pu le constater lors de la tempête exceptionnelle de 1999, elle peut avoir un impact considérable sur l'Homme, sur le milieu naturel et des conséquences économiques importantes.

D'autres phénomènes météorologiques peuvent également entraîner des désordres importants notamment lors des déplacements courants (neige, grêle, verglas...).

Préventivement, la commune élague ses arbres quand les branches peuvent présenter un danger en cas de tempête.

AVANT

- Rangez ou fixez les objets exposés au vent.

PACK DE SÉCURITÉ

Radio à piles, lampe de poche, piles de rechange, matériel de confinement (ruban adhésif, serpillière...), nourriture, eau, médicaments, couverture et vêtements de rechange, papiers personnels importants...

PENDANT

- Restez chez vous et évitez toute activité extérieure.
- N'entreprenez aucun déplacement non indispensable.
- Si vous devez obligatoirement vous déplacer, renseignez-vous sur les conditions de circulation et signalez votre départ à vos proches.
- Ecoutez radio France Bleu Gironde (101.8 FM) pour rester informé.
- N'encombrez pas les lignes téléphoniques sauf en cas d'urgence vitale.
- Ne vous abritez pas sous les arbres ni le long des bâtiments.



VENT VIOLENT ET PRÉCIPITATIONS :

- Fermez les volets, portes et fenêtres.
- Débranchez les appareils électriques et les antennes télé.
- N'intervenez pas sur les toitures.

NEIGE :

- Abritez-vous sous un toit solide et résistant.
- Ne stationnez pas sous les lignes électriques.
- Prévoyez des équipements spéciaux et du matériel adapté pour rouler sur la neige, le cas échéant.

APRÈS

- Apportez une première aide aux voisins ; pensez aux personnes âgées et handicapées.
- Évaluez les dégâts, prenez des photos pour les assurances et éloignez-vous des points dangereux.
- Ne touchez pas aux fils électriques tombés par terre.



Canicule et grand froid

La canicule correspond à l'exposition d'une personne à une température extérieure élevée, pendant une durée prolongée, sans période de fraîcheur.

Les 4 niveaux du plan canicule



Suivez les recommandations du plan national **CANICULE** :

- Rafrâchissez les pièces à vivre
 - ✦ En fermant les rideaux.
 - ✦ En actionnant des climatiseurs.
- Rendez-vous dans un lieu public climatisé (grande surface, cinéma...)
- Aérez la nuit.
- Hydratez-vous régulièrement même sans sensation de soif.
- Prenez soin des personnes sensibles dans votre entourage et déclarez-les à la mairie si nécessaire afin qu'elles soient prises en charge.
- Evitez de sortir aux heures les plus chaudes de la journée (11h – 21h).

À partir du niveau 3



• Les personnes âgées sont regroupées dans des pièces fraîches, le personnel veille à leur hydratation.

Source : ministère de la Santé



• Les personnes âgées et handicapées isolées à domicile sont visitées par les communes.



• Des messages de prévention sont diffusés dans les médias locaux.

Inversement, on parle de grand froid quand les températures nocturnes descendent entre 0°C et -5°C.

- Suivez les recommandations du plan national GRAND FROID
- Evitez de sortir en période de très grand froid notamment les nourrissons, les cardiaques et les insuffisants respiratoires.
- Ne faites pas d'efforts importants et ne buvez pas d'alcool.
- En cas de transport en voiture, prévoyez le risque d'être bloqué par les intempéries ou de devoir faire face à des difficultés de circulation.

Pour les personnes vulnérables :

- Vérifiez que vous avez vos médicaments,
- Donnez régulièrement des nouvelles à votre entourage,
- Chauffez votre maison pour que la température ne descende pas en dessous de 19°C,
- Ne calfeutrez pas les pièces à vivre,
- Aérez régulièrement,
- Pensez à l'entretien de vos appareils de chauffage pour éviter les intoxications au monoxyde de carbone.
- Si vous rencontrez une personne sans abri par grand froid,

Appelez le 115

Risques transport matières dangereuses



Le Transport de Matières Dangereuses (TMD) peut provoquer un risque lors d'un accident se produisant sur les voies routières, ferroviaires ou par les canalisations. Il peut entraîner des incendies, explosions, nuages toxiques et pollution de l'environnement.

Une matière dangereuse est une substance qui, par ses propriétés physiques ou chimiques, peut présenter un danger grave pour l'homme, les biens et/ou l'environnement.

Cujan-Mestras est vulnérable au risque de TMD en raison du flux important de véhicules transitant par l'A 660 et la départementale D650, la présence des voies ferroviaires et de gazoducs.

SIGNALISATION D'INTERDICTION ROUTIÈRE



Véhicules transportant des produits explosifs ou facilement inflammables



Véhicules transportant des produits de nature à polluer les eaux



Véhicules transportant des matières dangereuses



AVANT

- Apprenez à reconnaître la signalisation des matières dangereuses.
- Anticipez en prévoyant les équipements minimums.

PACK DE SÉCURITÉ

Radio à piles, Lampe de poche, Matériel de confinement (ruban adhésif, serpillière...), Nourriture, Eau, Médicaments, Couvertures et vêtements de rechange, Papiers personnels importants...

PENDANT

Si vous êtes témoin de l'accident :

- **Donnez l'alerte** (pompier, police, SAMU).
- Eloignez-vous de la zone de danger et fuyez face au vent si un nuage toxique vient vers vous.
- Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment.
- Lavez-vous en cas d'irritation et, si possible, changez-vous.

Si vous entendez la sirène :

- Confinez-vous en fermant les portes, fenêtres, aérations et climatisations...
- Fermez le gaz et l'électricité.
- Ne fumez pas, n'utilisez pas de flamme et arrêtez les chauffages d'appoint.
- Ne quittez pas votre domicile ou votre abri.
- N'encombrez pas les lignes téléphoniques, sauf en cas d'urgence vitale.
- Restez à l'écoute des consignes en écoutant la radio.



APRÈS

- Si vous êtes confiné, à la fin d'alerte, aérez le local où vous êtes.



Qu'est-ce que le risque industriel ?

Le risque industriel est un événement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les riverains, les biens et/ou l'environnement.

Trois typologies d'effets peuvent se combiner :

- 1 - Les effets thermiques dus à une combustion d'un produit inflammable ou à une explosion.
- 2 - Les effets mécaniques liés à une surpression pouvant générer une déflagration ou détonation, provoquée par une explosion.
- 3 - Les effets toxiques provoqués par une fuite sur une installation (l'inhalation d'une substance chimique corrosive provoquant une atteinte pulmonaire ou sur le système nerveux...).

Risques spécifiques

L'usine Smurfit Kappa de Biganos et l'entreprise COUACH de Gujan-Mestras sont des installations classées ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement) soumises à autorisation Hors SEVESO.

Si un événement se produit, **CONFINEZ-VOUS** rapidement et tenez-vous informé.

Des informations seront diffusées aux personnes résidant dans le périmètre de danger de l'établissement concerné.



MESURES DE PRÉVENTION DU RISQUE :

- ✳ Contrôles par les services d'Etat des **Installations Classées pour la Protection de l'Environnement**
- ✳ Etude de dangers ou étude d'impact, pour les entreprises à risque
- ✳ Procédures mises en oeuvre en cas d'accident sur un établissement Seveso :
 - **Plan d'Organisation Interne** de l'entreprise si le danger reste localisé à l'intérieur du site,
 - **Plan Particulier d'Intervention (PPI)** des services publics pour l'organisation des secours lorsque le danger dépasse les limites du site,
 - **Plan Communal de Sauvegarde** pour les interventions sous la responsabilité du Maire.
- ✳ A travers son Plan Local d'Urbanisme (PLU), et le **Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT)**, la ville maîtrise l'urbanisation des zones à risque.

Les bons réflexes



Risque de feux de forêt



Risque inondation



Risque météorologique



Canicule et Grand froid



Risque industriel

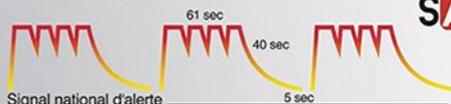


Risque transport de matières dangereuses



SYSTÈME D'ALERTE ET D'INFORMATION DES POPULATIONS

SAIP





Les numéros utiles

france
bleu
gironde

Arcachon
101.8 FM

Mairie de Gujan-Mestras

Place du Général de Gaulle
www.ville-gujanmestras.fr
05 57 52 57 52

Service Sécurité Prévention 05 57 52 59 25



COBAS



SoBass

Communauté d'agglomération Bassin Arcachon Sud

www.agglo-cobas.fr
Siège 05 56 22 33 44
Pôle Environnement 05 56 54 15 16

SO'BASS

Service eau potable 05 57 16 56 06

BASSIN D'ARCACHON
SYNDICAT INTERCOMMUNAL

Syndicat Intercommunal Bassin d'Arcachon

www.siba-bassin-arcachon.fr



Urgence Assainissement (H24)

Société ELOA 05 57 17 17 20



En cas de coupure d'électricité (hors nouvel emménagement)

Enedis (ERDF) : 09 72 67 50 33 Appel gratuit, H24



En cas de fuite de gaz, quel que soit votre fournisseur gaz,

GRDF 0800 47 33 33 Appel gratuit, H24



Météo France

www.meteofrance.com



Santé Publique France

www.santepubliquefrance.fr



Portail interministériel de la prévention des risques majeurs

www.risques.gouv.fr



Portail de la prévention des risques majeurs

www.ecologie.gouv.fr



Sous-Préfecture d'Arcachon

www.gironde.gouv.fr
05 56 90 60 60

Direction départementale des territoires et de la mer



Direction Départementale des Territoires et de la Mer

05 54 69 21 00

E-mail : ddtm-dml@gironde.gouv.fr



Conseil Départemental de Gironde

www.gironde.fr
05 56 99 33 33



Syndicat Mixte des Ports du Bassin d'Arcachon

Port de Larros 06 24 57 94 42 ou 06 24 57 93 85

Numéro de l'élu d'astreinte

06 08 69 00 16 (en dehors des heures d'ouverture des services municipaux, et en cas d'urgence)

15

Urgences
médicales
(ou Samu)

17

Police ou
Gendarmerie

18

Pompiers

114

Personnes
sourdes ou
malentendantes

115

Urgences
sociales
(ou Samu Social)

112

Numéro d'urgence européen
(permettant d'accéder au Samu, à la Police et aux Pompiers)

116 000

Enfants
disparus

119

Enfance
maltraitée

191

Urgences
aéronautiques

196

Sauvetage
en mer

197

Alerte
attentat, alerte
enlèvement

HÔTEL DE VILLE
Place du Général de Gaulle
33470 GUJAN-MESTRAS
(+33)5 57 52 57 52
www.ville-gujanmestras.fr